

## Compte rendu de séance

### Séance du 10 Novembre 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	

Date de la convocation
03/11/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du :

L'an 2020, le 10 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

**Présents** : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GROUAZEL Pierre, M. GUIAVARCH Benoît, Mme JAMES Laëtitia, Mme LEBOSSE Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, Mme MANGENOT Aurore, M. MATHIEU Sébastien, Mme PELÉ Mireille

**Excusés** : Mme PAUGAM Sylvia

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DIBON Jérôme

#### Objet(s) des délibérations

2020-043 - Tarifs communaux 2021 :  
2020-044 - Achat drapeau mairie :  
2020-045 - Missions facultatives du centre de Gestion :  
2020-046 - Modification des statuts du SDE35 :  
2020-047 - Modification des statuts du syndicat de la vallée du Couesnon :  
2020-048 - Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.  
2020-049 - Devis ENEDIS pour raccordement des 5 pavillons NEOTOA :  
2020-050 - Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1  
2020-051 - Création d'un pôle de proximité avec les communes environnantes :

#### **2020-043 - Tarifs communaux 2021 :**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs communaux 2021.  
Après délibération, le conseil municipal fixe les tarifs 2021 de la façon suivante :

#### Salle des fêtes (maintien des tarifs de 2020)

##### OBJET

Vin d'honneur	60€
1 journée	250€
2 jours consécutifs	320€
Chauffage 1 journée	30€
Chauffage 2 jours	50€
Associations communales et intercommunales	Location gratuite Forfait de nettoyage si utilisation de la cuisine : 70€

**Photocopies** : (maintien des tarifs de 2020) : Format A4 : 0.20€ - Format A3 : 0.30€

Photocopies couleur : Format A4 : 0.40€ - Format A3 : 0.60€

Photocopies associations : Tarifs divisé par deux

### **Cimetière :**

Concession 30 ans : 100€ - Concession 50 ans : 200€

Columbarium :

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de 2020 mais de revoir le règlement, courant 2021.

Durée	Montant
15 ans	300€
20 ans	400€
30 ans	600€
40 ans	800€
50 ans	1000€

**Assainissement** : Après vote à main levée, et par 9 voix pour 1000€, 3 pour 1200€ et 2 abstentions, le tarif est maintenu à 1000€

### **2020-044 - Achat drapeau mairie :**

Le drapeau de la mairie est hors d'usage. Le conseil municipal décide d'acheter 3 drapeaux de 100x150, d'un montant unitaire de 15.05€, soit un total de 45.15€ auquel il faut ajouter 16€ HT de frais de transport, soit un total de 61.15€. Cet achat se fera chez « manufacture des drapeaux » à Romans sur Isère.

### **2020-045 - Missions facultatives du centre de Gestion :**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs : suivi médical des agents, traitement des salaires, accompagnement dans le recrutement etc...

La possibilité de bénéficier des missions facultatives du CDG35 est assujettie à la signature préalable d'une convention générale.

Après délibération, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le maire à signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine et à recourir aux missions facultatives en cas de besoin.

### **2020-046 - Modification des statuts du SDE35 :**

Par délibération du 14 octobre 2020, le comité syndical a validé une modification des statuts du syndicat départemental d'Énergie 35.

Cette modification adjoint les infrastructures d'avitaillement en gaz et en hydrogène aux infrastructures de charge pour véhicules électriques, conformément à la modification législative de l'article L.2224-37 du CGCT. Elle ajoute également un nouvel article « article 9 » pour permettre l'intégration de nouveaux transferts de compétence optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à ces changements de statuts du SDE35

### **2020-047 – Modification des statuts du syndicat de la vallée du Couesnon :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de changement de statuts du syndicat de la vallée du couesnon. Les changements portent sur :

- Le lieu du siège social : mairie de Rimou au lieu de la mairie de Vieux-Vy
- Transformation du syndicat intercommunal des eaux de la Vallée du Couesnon en syndicat mixte des eaux de la Vallée du Couesnon
- Les communautés de communes ont vocation à intervenir en représentation-substitution des communes concernées par la prise de compétence de certains EPCI.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du syndicat de la Vallée du Couesnon au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **2020-048 – Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.**

La commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité 350 équivalents-habitants, fonctionnant par la technique du lagunage naturel.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur, le département propose aux collectivités éligibles pour le période 2021-2024, une convention d'une durée de 4 années reconduisant les modalités actuelles. Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien du tarif annuel de 0.41€/habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R. 3232-1 à R 3232-1-4 du code général des collectivités territoriales, la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

### **2020-049 – Devis ENEDIS pour raccordement des 5 pavillons NEOTOA :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la proposition d'ENEDIS pour le raccordement des 5 pavillons de NEOTOA au réseau public de distribution d'électricité. Le montant du devis est de **1806.55€TTC**.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **2020-050 – Travaux du " 12, rue de l'église " : Avenant N°1**

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un devis complémentaire de l'entreprise TNS Dépollution, pour le désamiantage d'un montant de 2525.29€HT. En effet, lors du retrait des plinthes deux plaques amiante-ciment ont été découvertes en intérieur.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis et autorise Monsieur el maire à signer l'avenant correspondant.

Le montant du marché initial de 28446.84€HT passe à **30972.13€HT**

### **2020-051 - Création d'un pôle de proximité avec les communes environnantes :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les élus (maire et adjoints) de six communes environnantes : Marcillé Raoul, Noyal sous Bazouges, Bazouges la Pérouse, Rimou, Romazy et Saint-Rémy-Du-Plain, se sont réunis afin de poursuivre les échanges de fin 2019, dont l'objectif était d'identifier et globaliser « l'Ouest couesnon » dans la structuration du territoire du pays de Fougères.

Il fait référence à la délibération N° 2019-056 validant un projet d'armature territoriale à cinq communes : Bazouges la Pérouse, Marcillé Raoul, Noyal-sous-Bazouges, Rimou et ST Rémy du plain.

Différents thèmes de réflexion ont été abordés : l'éducation, la mobilité, l'habitat, le tourisme, l'économie, la mutualisation des moyens administratifs et techniques, la santé et le social, la vie associative.

L'idée est de ne pas créer une commune nouvelle mais plutôt de prendre des décisions collégiales assurant une représentation et un discours commun dans les organismes décisionnaires.

Après délibération, le conseil municipal de ST REMY DU PLAIN, émet **un avis favorable à la création d'un pôle de proximité à six communes** à savoir les cinq communes citées dans la délibération du 13 décembre 2019 ainsi que la commune de Romazy.

#### **Questions diverses :**

**Travaux du 12 rue de l'église**, Demande de mise à disposition d'un local chauffé pour la restauration des ouvriers avec demande d'un devis à NEOTOA pour la désinfection journalière de ce local.

**Projet éolien** : Réunion publique reportée à une date ultérieure.

**Horaires éclairage public modifiés** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au sondage réalisé près des membres du conseil municipal et dans le but de faire des économies d'énergie, il a pris un arrêté limitant les temps d'éclairage public, pour une période de 6 mois, à savoir : le matin, début d'éclairage à 6H30 et le soir fin d'éclairage à 21H30

**Assurance dommages ouvrages** : Groupama refuse si pas d'étude de sol. Voir avec NEOTOA pour la réalisation d'un forage près du bâtiment communal

**Elagage** : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une journée élagage a été réalisée par des élus et des bénévoles : Rue du Rocher et Rue des Cormiers.

Séance levée à : 21:45

*En mairie, le 01/12/2020  
Le Maire  
Dominique PRIOUL*